

LE DIPLOME - LE MÉTIER

➤ Le **DEJEPS** est un diplôme professionnel de niveau 5 (Bac + 2) permettant d'encadrer **contre rémunération** des **activités de perfectionnement** (enseignement et entraînement) pour tout public et tout lieu de pratique en Skateboard.

Il participe également à la **formation des cadres**, à la **conception et coordination de projets**.

Employeurs potentiels (en tant que salarié, ou travailleur indépendant) : association sportive affiliée à la FFRS, CD et Ligue régionale, structures privées ...

L'article L.212-9 du Code du Sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'éducateur sportif, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour certains délits.

LA FORMATION

➤ POUR ENTRER EN FORMATION

- Être titulaire du PSC1.
- **Être titulaire** d'un diplôme professionnel selon les cas ci-dessous (classé par ordre de priorité) :

Cas n°1 :	Cas n°2 :	Cas n°3 :
du CQP Moniteur Roller Sport option Skateboard OU d'un BPJEPS APT (ou DEUG/Licence STAPS) et de l'UCC Skateboard	d'un BPJEPS APT (ou DEUG/Licence STAPS) et d'un Brevet d'initiateur Fédéral Skateboard	d'un BPJEPS (ou DEUG/Licence STAPS) et justifier d'une expérience significative dans l'option demandée. OU d'un DEJEPS dans une discipline connexe à la FFRS (Surf par exemple).
<p>Les candidats qui rentrent dans cette 3ème catégorie devront justifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une expérience de pratiquant en skateboard durant au moins une saison sportive. ▪ d'une expérience d'encadrant (initiation et perfectionnement) en skateboard durant au moins une saison sportive. ▪ et fournir une attestation de pratiquant et d'encadrement délivrée par le président d'une association sportive affiliée à la FFRS ou à la FIRS. 		

➤ ÉPREUVES DE SÉLECTION

1 - Epreuve écrite de 2h00 : réaliser un écrit comprenant un résumé et une analyse à partir d'un document vidéo.

Une séquence vidéo (d'une durée de 15 à 20 minutes) est visionnée une fois par le groupe. A partir de sa prise de note, le candidat rédige un résumé de la séquence puis répond à une ou plusieurs questions. Il devra utiliser des points d'appuis dans sa discipline.

2 - Epreuve d'entretien sur dossier : durée 30 mn

Exposé et entretien avec un jury pour évaluer la motivation du candidat, son engagement dans la discipline, son projet professionnel et personnel, le compte rendu et l'analyse critique de son expérience.

3 - Epreuve technique : Le candidat doit réaliser un RUN (programme technique libre) dans 2 disciplines (Street et mini-rampe) :

- d'1m30 en Street comprenant un trick au coping, un transfert, un trick en Switch ou Nollie, un flippy-trick et une figure de glisse (grind ou slide) et,
- d'1 minute en mini-rampe comprenant 4 tricks au coping et 2 figures aériennes.

4 UNITES CAPITALISABLES (U.C)

U.C 1	Être capable de concevoir un projet d'action	U.C 2	Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
U.C 3	Être capable de conduire une démarche de perfectionnement en Roller Skating	U.C 4	Être capable d'encadrer en sécurité en Roller Skating (pour cas 2 et 3 uniquement)

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant le	Épreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Durée en centre et structure	Effectif
02/07/2021	30 et 31/08/2021	01et 02/09/2021	27/09/2021	08/10/2022	Cas n°1 : 408 + 250 Cas n°2 et 3 : 443 + 250	8 à 20

Construite selon le principe de l'alternance, la formation alterne les périodes en centre de formation et les périodes en entreprise.

COÛT DE LA FORMATION- FRAIS PEDAGOGIQUES

Frais d'inscription : 35 € (non remboursables)

Sans prise en charge par un O.P.C.O :

Avec prise en charge par un O.P.C.O : (Salariés/auto-entrepreneurs)

9 €/H, soit : 3 672 € pour le cas n°1 – 3 987 € pour les cas n°2 et 3. De 12€/H à 15 €/H selon contrat.

→ Apprentissage : Gratuité du parcours - Futurs apprentis, pré-inscription auprès du CFA (<https://www.crepspoitiers.fr/cfa/>) : 05.49.36.06.59 ou 06.89.21.19.53 lucille.richard@creps-poitiers.sports.gouv.fr

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires.

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer au CREPS ou à télécharger sur le site : www.creps-aquitaine.fr

Coordonnateur de la formation :

Karine MESNIL

05.56.84.80.66

karine.mesnil@creps-bordeaux.fr

Protection des données personnelles

Formation professionnelle – Candidature entrée en formation

Le CREPS de Bordeaux procède à un traitement de vos données personnelles pour encadrer votre participation aux épreuves de sélection, votre inscription en formation et permettre le suivi de votre dossier, sur le fondement de l'exercice d'une mission d'intérêt public prévu par l'article 6 e/ du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Les réponses aux demandes d'informations de ce formulaire sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, votre inscription en formation ne pourra pas être finalisée. Ces informations sont en effet requises afin de permettre le suivi, par le CREPS de Bordeaux et la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) de votre dossier individuel et de votre parcours de formation.

Les données enregistrées sont conservées 2 ans par le CREPS de Bordeaux si votre candidature est refusée et 50 ans à compter de la fin de la formation si votre candidature est acceptée. Ces données peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) ;
- les organismes finançant votre formation ;
- les structures vous accueillant en stage ;
- D'autres CREPS en cas de formation sur plusieurs sites ;

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication sur vos données personnelles.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données par courriel : dpd@creps-bordeaux.fr en précisant votre demande accompagnée d'un justificatif de votre identité.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la Loi informatique et libertés susvisés.

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>